

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025.

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD (n'a pas pris part au vote de la délibération n°292.12.2025), Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Franck GAILLOT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Virginie BUSSON	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Laurent BOULA	à	M. Michel PICARD
M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Laurence TEREKENKO

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
M. Sylvain LANDEMAINE
Mme Amandine MARTINEZ
Mme Christelle BENDADDA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

298.12.2025 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°3

Résumé :

Il vous est présenté la décision modificative n°3 qui a pour objectif d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

Présentation du projet :

Il convient d'adopter la décision modificative n°3 telle que figurant dans le tableau annexé.

Réception par le préfet **15/12/2025** du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M.57,

VU la délibération n°079.04.2025 en date du 8 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

VU la délibération n° 150.06.2025 en date du 19 juin 2025 relative au vote de la Décision Modificative n°1,

VU la délibération n°216.10.2025 en date du 02 octobre 2025 relative au vote de la Décision Modificative n°2,

VU le tableau annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 1^{er} décembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

D'adopter la décision modificative n° 3 conformément au tableau annexé.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 11 décembre 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Réception par le préfet 15/12/2025

DECISION MODIFICATIVE N° 3**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
VOII/732/261/INCENDIE	3 790,00 €	adhésion SPL EAU (cf délibération cm 11 déc)
BATI/020/21318/PROV	- 3 790,00 €	
VOII/845/2151/PUIS/VAU	- 40 000,00 €	Maitrise d'œuvre requalification travaux rues de Puiseux et Vauvarois : modification imputation comptable
VOII/845/2315/PUIS/VAU	40 000,00 €	
	- €	- €

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	- €	- €